ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 6195

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultes financieres que connaissent actuellement les centres d'hebergement et de readaptation sociale (CHRS), au moment meme ou les familles les plus demunies ont besoin d'etre davantage soutenues. Leur prise en charge releve de l'aide sociale de l'Etat depuis les lois de 1946 et 1974. Or le budget des CHRS ne progresse que de 2 p. 100 pour 1994, et la moitie de cette somme devrait dorenavant etre a la charge des departements. En 19933, plus de la moitie de ces etablissements, qui luttent contre l'exclusion sociale et pour l'insertion des adultes en difficulte, sont deja en situation financiere tres precaire. Si le budget des CHRS n'atteint pas 2,5 milliards de francs en 1994, nombre d'entre eux seront dans l'obligation de fermer leur porte. Il lui demande en consequence s'il est exact que l'Etat entend se decharger de cette responsabilite sur les departements et s'il pourra tout de meme garantir un budget suffisant pour empecher la fermeture de nombreux centres d'hebergement et de readaptation sociale.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : M. Marsaudon Jean
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6195
Rubrique : Centres de conseils et de soins
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3126
Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3655